



2^{DA} SESSIONE URDINARIA DI U 2026
RIUNIONE DI I 1^{mu} È 2 D'OTTOBRE DI U 2026
2^{ÈME} SESSION ORDINAIRE DE 2026
RÉUNION DES 1^{er} ET 2 OCTOBRE 2026

N° 2026/O2/052

**Question orale déposée par Mme Chantal PEDINIELLI
au nom du groupe « Un Soffiu Novu - Un Nouveau Souffle pour la Corse »**

**OBJET : SECHERESSE, COUT DU FOURRAGE ET TARIF FRET MATIERES
PREMIERES**

Monsieur le Président,

Je souhaite vous alerter une nouvelle fois sur le coût d'acheminement du foin et des aliments pour le bétail, alors que la situation redoutée depuis plusieurs mois est désormais une réalité.

La sécheresse a fortement diminué les récoltes de fourrage et de céréales. En Plaine orientale, les réserves hydrauliques ne sont plus remplies qu'à 20 %. Certains barrages ont atteint leur niveau minimal d'exploitation et le risque d'une rupture de l'irrigation dans les prochains jours est clairement évoqué.

Dans ce contexte, la Corse, qui importe habituellement entre 8 000 et 10 000 tonnes de fourrage par an, pourrait devoir en importer près de 18 000 tonnes étant donné que l'on fait face à une baisse de 24% des volumes de fourrages produits dans l'île. Or, le surcoût annoncé atteint 150 à 200 euros par tonne. La luzerne et les aliments granulés se négocient déjà entre 250 et 330 euros la tonne, tandis que certains aliments atteignent 600 euros et pourraient encore augmenter.

Nos éleveurs subissent donc une double peine : la raréfaction de la production locale et le coût prohibitif des importations indispensables à la survie de leurs exploitations.

Cette situation remet au premier plan une demande formulée dès 2018 : l'extension du tarif fret « matières premières » prévu par la délégation de service public maritime au foin et aux aliments pour le bétail. Il demeure difficilement compréhensible que certaines matières premières destinées à être transformées en Corse bénéficient

d'un tarif préférentiel, alors que les intrants nécessaires à la production agricole insulaire en restent exclus.

Cette différence favorise indirectement l'importation de produits déjà transformés au détriment de ceux qui produisent, élèvent et transforment en Corse.

Monsieur le Président, compte tenu de l'urgence, le Conseil exécutif est-il désormais disposé à étudier l'intégration du foin et des aliments pour le bétail au tarif fret préférentiel de la DSP et à solliciter auprès de l'État un portage de la demande de l'extension du tarif matières premières au niveau européen, afin d'obtenir, pour les éleveurs corses, une dérogation permettant de considérer le fourrage et l'alimentation animale comme des intrants indispensables à la production agricole insulaire ?

Dans l'attente de cette évolution, envisagez-vous la mise en place d'un dispositif exceptionnel permettant de compenser les surcoûts supportés par les éleveurs et d'éviter que cette crise climatique ne se transforme en crise économique durable pour l'agriculture corse ?

Je vous remercie.